

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 121-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.150

Déposée le: 30.04.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: 1267/2019 du 20 novembre 2019
Direction: Direction des finances
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**

Le canton dit non à l'exploitation financière d'Etats africains

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir que le canton de Berne ne se livrera plus à des opérations bancaires avec le Credit Suisse aussi longtemps que cette banque aura des activités sur le continent africain visant à exploiter l'Afrique ;
2. d'établir au cours de chaque législature un rapport dans lequel seront indiqués les instituts bancaires avec lesquels le canton de Berne aura travaillé pendant les quatre années précédentes ;
3. d'exiger du Credit Suisse qu'il renonce à réclamer le remboursement du crédit de deux milliards de dollars US qui a été accordé au Mozambique.

Développement :

Le canton de Berne doit clairement prendre ses distances avec le Credit Suisse au niveau de ses relations bancaires et envoyer ainsi un signal fort, puisqu'il a lui aussi une responsabilité vis-à-vis des autres Etats et autres peuples. Il n'est pas admissible que des Etats ou des peuples soient conduits au bord de la faillite par des entreprises suisses, et que le canton de Berne continue d'entretenir des relations commerciales avec ces entreprises. Des critères éthiques doivent être respectés dans le cadre des demandes de crédit bancaire comme dans tout autre opération d'acquisition.

Le canton de Berne doit publier les noms des instituts financiers auprès desquels il se procure des liquidités. Cela permettra de garantir que le canton de Berne n'aide pas indirectement (au moyen d'emprunts d'Etat) une banque à se procurer plus de fonds propres, ce qui permettrait à ladite banque de continuer d'octroyer des crédits ruineux à des pays du tiers monde.

Vu les inondations catastrophiques qui ont récemment frappé le Mozambique, plusieurs ONG suisses ont demandé au Credit Suisse, dans une lettre ouverte, de renoncer à exiger de ce pays gravement touché par la crise le remboursement d'un crédit se chiffrant en milliards : il s'agit en effet de dettes cachées d'un montant de deux milliards qui résultent d'ententes illégales entre le Credit Suisse, la banque russe VTB, des entreprises internationales et des membres du gouvernement du Mozambique. Ces crédits contractés illégalement ont plongé le pays en 2016 dans une crise financière qui sévit encore et compliquent considérablement la reconstruction du pays.

Depuis près de trois ans, un scandale financier met le pays en émoi : au début de l'année 2016, l'opinion publique a appris que le gouvernement d'Armando Guebuza avait donné l'autorisation à trois entreprises semi-publiques, entre 2013 et 2014, de se procurer des crédits d'un montant de deux milliards de dollars US et que le Parlement, qui aurait dû donner son feu vert, n'avait pas été consulté. Or, la banque suisse Credit Suisse était un des principaux bailleurs de fonds. Cet argent aurait apparemment dû servir à l'achat de thoniers, mais une grande partie des milliards en jeu a disparu sans laisser de traces. Au mois de décembre dernier, trois anciens banquiers du Credit Suisse ainsi que l'ex-ministre des finances du Mozambique et d'autres personnes impliquées ont été arrêtés à l'instigation du ministère de la justice des Etats-Unis.

Dès 2018, des ONG suisses avaient demandé au Credit Suisse, en conformité avec des demandes semblables émanant de la société civile du Mozambique, que la dette en question soit effacée, sans toutefois provoquer la moindre réaction de la part de la grande banque. Compte tenu des dévastations catastrophiques provoquées par la tempête Idai, il faut résoudre au plus vite la crise de la dette. Car la catastrophe humanitaire a désormais atteint des proportions jamais vues à ce jour pour le sud de l'Afrique : cinq millions de personnes sont directement concernées, et 1,8 million de personnes ont besoin d'une aide urgente, dont un million d'enfants. Dans les zones inondées du centre du pays, le danger d'épidémies augmente en raison de l'absence d'approvisionnement en eau potable, et les premiers cas de choléra ont été signalés.

Motivation de l'urgence : une catastrophe humanitaire est en cours au Mozambique. Le canton de Berne doit maintenant réagir rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

Chiffres 1 et 3

Les relations commerciales avec le Credit Suisse se limitent pour l'essentiel à l'émission d'emprunts pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif ne juge pas les activités commerciales générales que le Credit Suisse effectue pour d'autres partenaires. C'est à l'autorité de surveillance compétente qu'il appartient d'examiner les manquements éventuels des instituts financiers lors de l'octroi de crédits et de prendre des mesures si nécessaire.

Chiffre 2

Le canton de Berne entretient sur le marché monétaire et financier des relations commerciales aussi bien permanentes que temporaires (opérations de paiement, financements à court, moyen et long termes sous la forme d'emprunts ou de placements privés) avec de multiples partenaires. Il a ainsi réalisé en 2018, par exemple, pas moins de 240 transactions sur le marché monétaire (prêts à court terme) avec 16 partenaires différents sur des durées allant d'une journée à 136 jours. A cela s'ajoute, chaque année, une à deux levées de capitaux à long terme, en règle générale sous la forme d'emprunts publics. Le canton mandate pour ce faire un consortium bancaire composé d'une à trois banques d'affaires présentant une capacité de placement suffisante. En conséquence, établir un rapport sur ces nombreuses relations commerciales exigerait beaucoup de temps et de travail. Le Conseil-exécutif considère que cela représenterait une charge administrative disproportionnée compte tenu du peu d'informations fourni.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter la motion.

Destinataire

- Grand Conseil